

MATÉRIAUX BIOSOURCES POUR LA CONSTRUCTION : QUELLES ACTIONS DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE ?

13 décembre 2017

Le contexte, la réglementation et les atouts propres au territoire francilien sont autant de facteurs qui plaident pour une plus grande utilisation des matériaux biosourcés, pour s'inscrire dans la trame vertueuse de la construction écologique. Parmi eux, ceux issus de la filière chanvre se montrent prometteurs de par leurs performances constructives, et aptes à répondre à l'enjeu de la construction durable et de la transition écologique.

Le Ceser identifie 7 raisons pertinentes qu'aurait la Région Ile-de-France à encourager le déploiement de l'utilisation des agro-matériaux, en particulier ceux à base de chanvre dans la construction francilienne..

1. Le « durable » est aujourd'hui devenu une référence incontournable. Le Schéma directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) commande la construction de 70 000 logements par an d'ici 2030. Or le bâtiment étant un secteur d'activité consommateur d'énergie et de matières premières, les matériaux biosourcés apporteraient des réponses durables aux besoins de ce secteur.

2. La production de biomasse agricole qui repose sur les principes de la bioéconomie et de l'économie circulaire contribue au développement économique local.

3. Les lois sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) ainsi que les schémas et les plans régionaux constituent un cadre favorable à l'utilisation des matériaux biosourcés dans la construction. Le Plan régional pour le climat ainsi que le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie proposent de développer et d'accompagner l'usage des matériaux biosourcés.

4. Les activités liées aux matériaux biosourcés favorisent la cohérence et la complémentarité des territoires. Créatrices de biens dont la ville a besoin, elles représentent un potentiel d'échange entre la « zone dense » et la « zone rurale ».

5. Le chanvre est un matériau dont l'utilisation est pertinente dans le bâtiment, en restauration en rénovation et dans la construction neuve.

6. Le chanvre est une plante favorable à la biodiversité et écologique. est un matériau dont l'utilisation est pertinente dans le bâtiment, en restauration en rénovation et dans la construction neuve.

7. La région Ile-de-France affiche depuis longtemps l'ambition forte de devenir une écorégion modèle. Les matériaux biosourcés seront des alliés pour y parvenir.

PRODUCTION, TRANSFORMATION ET UTILISATION DES MATÉRIAUX BIOSOURCÉS POUR LA CONSTRUCTION : QUELLES ACTIONS DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE ?

Rapport et avis présentés au nom de la commission Agriculture, environnement et ruralité par **Anne-Marie NUYTENS**.

LES PRÉCONISATIONS DU CESER

Le Ceser propose les pistes qui contribuent à la montée en puissance des matériaux biosourcés dans la construction :

ENCOURAGER L'UTILISATION DES MATÉRIAUX BIOSOURCÉS LOCAUX dans la construction publique.

DONNER LE BON EXEMPLE, car maître d'ouvrage ou non, la Région a un pouvoir de prescription et dispose de compétences sur les bâtiments de son patrimoine.

IMPOSER L'ÉCO-CONDITIONNALITÉ dans les subventions régionales et les appels d'offres.

ÉTABLIR DES POLITIQUES INCITATRICES À LA RÉNOVATION énergétique ou thermique, pour les immeubles collectifs ou pour les particuliers.

ORGANISER UNE COMMUNICATION EFFICACE et parfaire la vulgarisation, en particulier sur les labels et les arguments non pris en compte dans les critères d'appréciation actuels.

DÉVELOPPER LES PARTENARIATS, avec l'Etat, les régions voisines, avec la filière bois, notamment le cluster Descartes, pôle régional dédié à la construction durable.

POURSUIVRE LES FORMATIONS INITIALES ET PROFESSIONNELLES des artisans, apprentis et architectes, car toutes branches confondues, le secteur du bâtiment, conscient des vertus des matériaux traditionnels, exprime une attente liée au besoin de se réapproprier les techniques de mise en œuvre.

POURVOIR À LA CONSOLIDATION DE LA FILIÈRE CHANVRE FRANCILIENNE en confortant la pérennité de l'association « Construire en chanvre Ile-de-France ». Cette association, à caractère et vocation régionale, qui est actuellement fortement sollicitée en raison de la densité du territoire et en raison des attentes en matière de procédés constructifs doit pouvoir assurer une animation qui nécessite un haut degré de professionnalisme et une permanence terrain.

Retrouver l'intégralité du rapport et de l'avis sur : ceser-iledefrance.fr

POUR TOUT RENSEIGNEMENT Denis Mousseau - tél. : 01 53 85 65 91 - denis.mousseau@iledefrance.fr